



# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
contact@thiers.fr  
www.ville-thiers.fr

N° 2025-228

## ARRÊTÉ MUNICIPAL VILLE DE THIERS

### Objet : Délégation de fonction et de signature du Maire aux Adjoints

Le Maire de la Ville de Thiers,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20 ;

**Vu** la délibération n°5 du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 donnant délégation au Maire ;

**Vu** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 portant installation et entrée en fonction de l'ensemble des membres du conseil municipal et élection des 9 adjoints ;

**Considérant** que pendant le déplacement à l'étranger du Maire, il est nécessaire de prendre tout acte indispensable à la bonne marche de l'administration municipale dont l'intervention, au moment où elle s'impose normalement, serait rendue impossible par cette absence ;

**Considérant** que dans ce souci de bon fonctionnement de la Ville et de la continuité du service public, il convient de déléguer des fonctions aux adjoints pendant l'absence du Maire ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Pendant la période du 30 avril inclus au 04 mai 2025 inclus, Hélène BOUDON, première Adjointe au Maire, reçoit délégation de suppléance et de signature, dans tous les actes indispensables au bon fonctionnement de la collectivité, et ne pouvant attendre.

Cette suppléance a pour seul objet d'éviter la carence de l'autorité municipale.

**ARTICLE 2** : Pendant cette période du 30 avril inclus au 04 mai 2025 inclus, les délégations consenties par le Maire aux adjoints ou aux conseillers municipaux subsistent.

### **ARTICLE 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Thiers,
- Hélène BOUDON,
- Monsieur Directeur Général des Services de la Ville de Thiers

Fait à Thiers, le 31 mars 2025

Le Maire,

Stéphane RODIER

